



DU 16 AU 22 AOÛT : LA 3^e ARMÉE, LA SUBDIVISION D'ARMÉE PAUL DURAND ET L'ARMÉE DE LORRAINE. — LE DIFFÉREND RUFFEY-MAUNOURY.

CES préliminaires, si prolongés qu'ils puissent paraître, étaient nécessaires pour expliquer les conséquences que cette instruction du 15 août devait avoir sur la mission et la composition de la 3^e armée, de même que sur les mesures qui en dérivèrent quant à l'investissement de Metz et, par suite, sur les tentatives de reprise de la région de Briey.

Au début, comme on l'a vu, la 3^e armée avait une mission de liaison entre l'aile droite et l'aile gauche françaises : elle devait, suivant l'expression du maréchal Joffre, s'asseoir sur le terrain, attendre et surveiller Metz. Elle se trouvait donc en position d'expectative et son rôle était offensif ou contre-offensif suivant les initiatives de l'ennemi.

Voyant se développer le mouvement débordant de l'armée allemande, mais ne croyant ni à l'extension ni à la force réelles de l'aile droite ennemie, n'estimant pas davantage que la décision serait par cet ennemi cherchée entre la Meuse et la mer, le G. Q. G. avait, lui, comme dessein de rompre le centre ennemi par une offensive brutale à travers l'Ardenne et le Luxembourg

belges ; la 3^e armée devait alors, de concert avec la 4^e, participer à cette poussée, d'où l'on escomptait la décision.

A partir du 16 août, la mission de la 3^e armée devient donc nettement offensive.

Le 15 août, à 15 h. 30, le général Joffre (1) adressait à la 3^e armée une instruction particulière n^o 9, lui exposant l'intérêt qu'il y aurait « à rapprocher de Metz une organisation fortifiée qui servirait d'embryon à l'investissement de la place » et, après lui avoir désigné les points où des « centres de résistance pourraient être créés pour les divisions de réserve » et donné des conseils sur la façon de procéder à ces travaux, l'instruction ajoutait *in fine* : « Il n'y a probablement sur le front sud-ouest de Metz que la 8^e brigade bavaroise avec des troupes de réserve et de landwehr, le XVI^e corps serait groupé dans la région Briey-Auboué. »

Les vues du commandement, exprimées par cet ordre, devaient se confirmer dans la nuit du 15 et la matinée du 16.

Cette instruction du 15 montre que le commandement ne croit plus à des forces très sérieuses sur le front sud-ouest de Metz ; le lendemain, il constituait une subdivision d'armée pour procéder à l'investissement de la place.

Le 16 août à 14 h. 25 — c'est-à-dire après l'envoi de l'instruction n^o 10 aux 4^e et 5^e armées (2) — le général en chef envoyait à la 3^e armée un ordre particulier n^e 11 et une instruction particulière n^o 12 (3).

L'ordre particulier n^o 11 dispose qu'en vue de permettre au général commandant la 3^e armée de concentrer plus particulièrement son attention sur les *opérations offensives* de son armée *les éléments ayant une mission d'ordre défensif* seront à partir du

(1) La minute de cette instruction est de la main du général Berthelot.

(2) Voir cette instruction page 81 *supra*.

(3) G. Q. G., T. 3407, pièces 146 et 147.

17 août midi placés sous le commandement du général Paul Durand qui continuera d'ailleurs à relever du général commandant la 3^e armée.

Le commandement du général Paul Durand s'étendra sur le 3^e groupe de divisions de réserve renforcé par la 67^e division de réserve et sur les places de Toul et de Verdun. La mission de ce groupement de forces sera de « commencer l'investissement du front sud-ouest de Metz d'une manière très progressive et d'arrêter sur les positions établies entre Toul et Verdun toute tentative de l'ennemi visant la rupture de ce front ».

A la 3^e armée l'instruction particulière n^o 12 donne les ordres suivants : « Laissant face à Metz le groupement de forces aux ordres du général Paul Durand, s'établir sur le front Jametz-Étain, prête à déboucher en direction générale de Longwy avec ses 4^e et 5^e corps et deux divisions du 6^e corps, la 3^e division de ce corps laissée en garde flanc à droite, face à Conflans et à Briey. »

Le moindre défaut de ces deux ordres était de n'être point très explicites de la pensée du commandement et surtout d'établir dans une même armée deux commandements distincts, sans nettement les délimiter.

Le général Paul Durand, bien qu'investi du commandement d'une subdivision d'armée, continuant à relever du commandement du général Ruffey, celui-ci pouvait naturellement supposer que l'armée Durand restait à sa disposition à l'état de réserve générale et qu'il était libre de répartir ses éléments dans la mesure qu'il estimait suffisante pour remplir la mission défensive qui lui était dévolue et que lui, Ruffey, jugeait d'autant moins importante qu'il avait été averti, le 15 août, par le G. Q. G. de la faible densité et qualité des troupes de Metz.

Il semble résulter également de la déposition du général Ruffey (1) que le général Paul Durand ne comprit pas très bien

(1) Voici ce qu'a dit à ce propos le général Ruffey devant la Com-

le rôle qui lui était assigné ; il lui aurait, en effet, dit son ennui d'avoir, lui, ancien cavalier, à s'occuper de la défense de Toul et de Verdun, que cette responsabilité l'inquiétait, qu'il ne connaissait rien à la défense des places... Le général Ruffey le tranquillisa en lui déclarant que, tant qu'il resterait sous ses ordres, c'est lui qui répondrait des Hauts-de-Meuse et de la défense de Toul et de Verdun...

On saisit là l'origine d'un malentendu qui allait devenir tragique : Ruffey considérait le groupement Paul Durand comme sa réserve générale, du fait que son chef restait sous son commandement.

Peut-être n'y eut-il, au fond, qu'une simple erreur de chancellerie ou une négligence d'état-major. Le détachement des éléments de réserve de la 3^e armée et leur constitution en un groupement distinct bien que dépendant de cette 3^e armée fut l'objet d'un ordre spécial, ordre particulier n^o 17, signé Joffre et rédigé par le général Berthelot. Cet ordre fut bien envoyé au général

mission de Briey : « Vers le 18 août, probablement, création de la subdivision d'armée Paul Durand, comprenant comme noyau mon ancien groupe de divisions de réserve renforcé par trois autres divisions débarquées dans la région de Verdun : 67^e, 65^e et 75^e. Je ne me rappelle pas en avoir été avisé officiellement ; c'est, je crois, le général Paul Durand, qui m'en rend compte de vive voix et d'une manière assez originale, qui depuis m'a donné beaucoup à penser. Il se présente à moi à mon quartier général et me dit qu'il est très ennuyé parce que lui, ancien cavalier, a maintenant à s'occuper de la défense de Toul et de Verdun, et qu'il n'entend rien à la défense des places. Il vient, en effet, d'être placé à la tête de la subdivision de la 3^e armée, comprenant six divisions de réserve et les camps retranchés de Toul et de Verdun, dont il devient en grande partie responsable ; il est vrai que cette responsabilité est beaucoup diminuée parce qu'il reste sous mon commandement supérieur. Naïvement je le tranquillise et lui affirme que sa responsabilité ne doit pas lui peser tant qu'il restera sous mes ordres ; je la revendique entièrement et je réponds des Hauts-de-Meuse et des places de Toul et de Verdun. Quand je lui cause, il a l'air préoccupé, il semble penser à autre chose et j'aurais dû voir que le motif invoqué n'était pas la vraie cause de sa visite. »

Paul Durand, mais on ne le retrouve pas dans le registre des entrées de la 3^e armée ; on n'y voit seulement (folio 215) qu'un ordre général n^o 19 du 17 août où le général Paul Durand « commandant la subdivision de la 3^e armée dans la Woëvre » annonce ainsi au général Ruffey sa prise de commandement :

« Par ordre du général en chef commandant les armées de l'Est, le général Paul Durand, *tout en continuant à relever du commandant de la 3^e armée*, prend à partir du 17 août, midi, avec les droits de commandant d'armée ⁽¹⁾, le commandement d'un nouveau groupe de forces comprenant le 3^e groupe de divisions de réserve et la 67^e division de réserve et qu'en outre les places de Toul et de Verdun, ainsi que les divisions de réserve y rattachées seront sous son autorité. »

Et le général Durand ajoutait dans la pièce destinée à la 3^e armée :

« La mission du groupement de forces du général Durand sera de commencer l'investissement du front sud-ouest de Metz d'une manière très progressive et d'arrêter sur les positions organisées entre Toul et Verdun toute tentative de l'ennemi visant la rupture de ce front. »

C'est vraisemblablement à cette pièce que le général Tanant, ancien chef du 3^e bureau de l'état-major de la 3^e armée, faisait allusion dans sa déposition, en déclarant que cet ordre du 16 août avait été transmis à l'état-major de la 3^e armée ; il l'avait été en effet, mais, semble-t-il, par le général Durand et non par le G. Q. G.

Celui-ci avait établi pour le général commandant la 3^e armée une instruction particulière n^o 12, lui marquant l'établissement à donner à son armée en vue d'un prochain débouché offensif, et lui disant de « laisser seulement face à Metz le groupement de forces aux ordres de M. le général Paul Durand ».

(1) Dans l'ordre particulier du général Joffre, il n'est pas dit que le général Durand aura « les droits de commandant d'armée ».

Cette pièce porte bien mention de l'envoi à la 3^e armée de l'ordre particulier n^o 11 relatif au groupement Paul Durand, mais il n'en existe aucune trace dans les registres de la 3^e armée. Y eut-il une omission, une erreur de transmission ? Elle expliquerait alors l'ignorance où se serait trouvé le général Ruffey et la croyance où il fut que ces divisions de réserve étaient toujours sous ses ordres.

Et l'on en a la première preuve dans l'instruction personnelle et secrète n^o 5 pour la journée du 18 août, adressée par le général Ruffey à la 3^e armée, le 17 août à 16 heures.

Il y expose, d'après l'instruction particulière n^o 12, la mission assignée à la 3^e armée, s'établir sur le front Jametz-Étain prête à déboucher en direction générale de Longwy ; en conséquence les 4^e et 5^e corps prendront des dispositions leur permettant de déboucher, sur le même front, sur la rive droite de l'Othain ; le 6^e corps marchera en échelon en arrière et à droite des 4^e et 5^e corps ; une division du 6^e corps, placée initialement en garde-flanc face à Conflans-Briey sera disposée de façon à parer à toute attaque débouchant sur le flanc de l'armée. Le commandant de la 3^e armée ajoute : « Le groupement aux ordres du général Paul Durand a pour mission de contre-attaquer tout ce qui sortirait de Metz. » (3^e Armée, Sorties).

Ce plan de bataille atteste que le général Ruffey croyant sous son commandement, et l'ayant en fait, le groupement Paul Durand, restreint la mission défensive qui a été attribuée à celui-ci par le G. Q. G. et lui attribue une mission éventuellement offensive.

Le général Ruffey a d'ailleurs formellement déclaré devant la Commission de Briey qu'il avait révélé son plan de bataille au général Paul Durand : « Il savait que les 54^e, 55^e, 56^e divisions de réserve ⁽¹⁾ devaient venir former réserve générale derrière

(1) Il doit y avoir là une erreur dans les souvenirs du général Ruffey : dans tous les documents — et certains de sa main — il n'est question que des 54^e et 67^e divisions de réserve.

ma droite avec la 40^e division et la division de cavalerie, les couvrant du côté de Metz pour envelopper la gauche ennemie, tandis que les autres divisions de réserve et celle de Verdun, avec l'artillerie lourde provenant de cette place, se tiendraient prêtes à annihiler tout ce qui sortirait de Metz pour attaquer à revers ma réserve générale. Je lui avais même dit, le 18, qu'une partie de ma réserve générale, 55^e division de réserve et une partie de ma cavalerie, auraient pour mission de les aider en plaçant les adversaires dans une tenaille. »

On saisit là le malentendu. Le général Ruffey, ayant sous son commandement le groupement Paul Durand, en dispose selon ses vues propres et dans l'intérêt de la bataille qu'il va engager ; il estime que sa mission défensive peut être suffisamment remplie avec une partie de ses forces et il dispose du reste pour l'action offensive qui lui est assignée et pour laquelle il veut s'assurer son maximum de forces.

Or, le général Paul Durand a reçu du G. Q. G. une mission strictement et exclusivement défensive ; il reste nonobstant sous le commandement du général Ruffey : il se trouve ainsi aux prises entre deux volontés et deux ordres opposés...

On a vu la modification qui se fit, le 18 août, dans les vues du haut commandement et qui motiva l'instruction particulière n^o 13, organisant la 5^e armée et les armées anglaise et belge en prévision d'un mouvement débordant de l'ennemi par l'une et l'autre rive de la Meuse, mais toutefois au sud de Bruxelles ⁽¹⁾.

La mission des 3^e et 4^e armées restait la même, mais, pour renforcer la 5^e armée, on avait retiré à la 3^e armée le 18^e corps qui lui avait été éventuellement réservé.

Préoccupé peut-être plus que de raison d'empêcher une rupture du front des Hauts-de-Meuse — puisqu'aussi bien il jugeait le 15 août, de peu d'importance la défense mobile de Metz et que, le 20 août, il indiquait à ses commandants d'armée que les

(1) Voir cette instruction, page 36 *supra*.

corps d'armée ennemis n'étaient que de vingt ⁽¹⁾ — le général en chef voulut renforcer encore les armées chargées de surveiller Metz et, le 19 août, il créait ce que l'on a appelé l'armée de Lorraine, c'est-à-dire la réunion sous le commandement du général Maunoury du groupe de divisions de réserve Paul Durand et d'autres divisions de réserve amenées sur le front des Hauts-de-Meuse.

Le général Maunoury a déclaré à la Commission de Briey qu'en 1913 il avait été averti qu'il serait, en cas de guerre, appelé à commander une armée, qui aurait vraisemblablement pour

⁽¹⁾ Le bulletin des renseignements n° 12 de la 3^e armée, du 17 août, 15 heures, publiait cet *Ordre de bataille allemand tel que se le figure le Grand Quartier général, le 16 août* :

« Du Nord au Sud :

« Deux armées de la Meuse (IX^e, X^e, VII^e ; D. C. : 2^e et 9^e. — XI^e, III^e, IV^e ; D. C. : 5^e et Garde). Général von Bulow.

« Armée du Luxembourg belge (Garde, XIX^e, XII^e ; D. C. : 8^e ?). Général von Heeringen.

« Armée du Luxembourg-Thionville (VIII^e, XVIII^e, XVI^e ; D. C. : 6^e et 2^e Saxons). Général von Eichorn.

« Armée de Lorraine n° 6 (III^e Bavaois, II^e Bavaois I^{er} Bavaois ; D. C. : 7^e et Bavaois). Prince Rupprecht de Bavière.

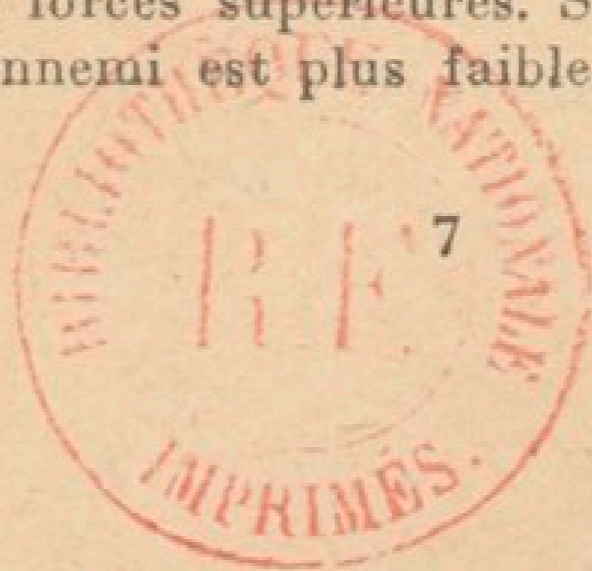
« Armée d'Alsace (XIII^e, XIV^e, XV^e (disparaît depuis trois jours). Prince Friedrich II de Bavière.

« Russie (I^{er}, XX^e, XVII^e, II^e, V^e ; D. C. : 1^{er} et 4^e).

« Non reconnu : groupes de réserves. »

(T. 4174, G. Q. G., 3^e armée, sorties).

Ainsi le 17 août, le G. Q. G., d'après ces indications données à la 3^e armée, n'aurait cru qu'à la présence de 20 corps d'armée sur le front français : — à moins qu'il ne faille voir dans ces renseignements le développement d'une politique que, devant la Commission, de Briey le général Berthelot a exposée ainsi : « Devant l'hésitation que certains éléments montraient à l'attaque, il y avait parfois utilité à leur dire : allez, vous avez devant vous moins de monde que vous ne croyez. Cela, c'était dans un but d'intérêt général et non pas d'intérêt particulier. Il est certain que dans une attaque il y a des troupes plus ou moins sacrifiées ; il faut tout de même qu'elles attaquent, même si elles ont affaire à des forces supérieures. Si on n'attaquait que quand on est sûr que l'ennemi est plus faible, on n'attaquerait pas souvent. »



objet l'investissement de Metz ; à cet effet, un « papier rouge » lui avait été donné, mais il se demandait encore, au moment de sa déposition devant la Commission, si c'était une lettre de commandement ou un simple ordre de mobilisation, car le commandant en chef ne lui avait rien dit du rôle éventuel de son armée, non plus que de sa constitution. La guerre déclarée, le général Maunoury avait rejoint à Paris, et là le ministre de la Guerre l'avait envoyé inspecter un certain nombre de régions. Il existait pourtant au G. Q. G. un dossier concernant cette armée destinée au général Maunoury. Il semblerait dès lors que la place du commandant désigné de cette armée eût dû être au G. Q. G. ; il n'en fut rien, et peut-être pour les raisons qui en écartèrent le général Galliéni, bien que ce dernier fût le successeur éventuel, l'*ad latus* du général Joffre : « Il y avait tant à faire au G. Q. G., a déclaré le maréchal Joffre, qu'un *ad latus* eût été plutôt une gêne. » Aussi bien — et la déposition du général Berthelot, entre autres, en fait foi — les commandants d'armée parce que peut-être réservés sur les vues stratégiques et tactiques à la mode, n'étaient pas l'objet d'une très grande considération de la part des « jeunes » du G. Q. G. qui plus qu'à eux et par dessus eux s'adressaient de préférence à leurs états-majors.

Ce dut être le 18 août que fut décidée, au G. Q. G., la constitution de l'armée de Lorraine.

Le 19 août, à 10 h. 10, en effet, le général Belin, major général, téléphonait au général Ebener, chef d'état-major du ministre de la Guerre « *comme suite au message téléphoné du 18 août* ⁽¹⁾ *concernant le général Maunoury* pour l'inviter à se rendre aussitôt que possible au G. Q. G. où il est constitué un dossier concernant le groupement dont il prendra le commandement, et le même jour, à 11 heures, le même général Belin

(1) Le message du 18 août ne se trouvait pas dans les documents qui furent mis à ma disposition.

désignait le général Guillemin, comme chef d'état-major de l'armée de Lorraine sous réserve de l'acceptation du général Maunoury (*G. Q. G., T. 3407*).

Le 19 août était établi l'ordre particulier n° 14 constitutif de l'armée de Lorraine (*G. Q. G. Dossier de l'armée de Lorraine*).

Cette armée de Lorraine, placée sous les ordres du général Maunoury, était constituée par les troupes destinées à masquer tout d'abord la place de Metz à l'ouest et au sud, puis à poursuivre progressivement l'investissement du camp retranché.

Ces troupes avaient mission de préparer progressivement cet investissement du camp retranché de Metz, d'après les indications données respectivement aux commandants des 3^e et 2^e armées par l'instruction particulière n° 9 du 15 août (relative à l'investissement progressif de Metz) et par le télégramme en date du 18 août (1).

Cet investissement de Metz avait été et demeurait le grand objectif du commandement. Le mouvement débordant de l'aile droite ennemie en avait contrarié la réalisation en en distrayant nos 4^e, 3^e et 5^e armées et en les aspirant vers le nord.

Mais, malgré tout, l'idée était restée, et son exécution devait être consécutive de l'offensive en direction de Sarrebrück des 2^e et 1^{re} armées ; celles-ci ayant tourné la place à l'est, l'investissement du front ouest et sud appartiendrait à l'armée de Lorraine ; mais sa mise en train était conditionnée par le succès de l'offensive de la 2^e armée, qui, précisément, se déclenchait le 16 et qui ainsi était en cours au moment où le G. Q. G. constituait l'armée de Lorraine.

Aussi, en attendant l'issue de la bataille de la 2^e armée, cette armée de Lorraine devait-elle rester strictement en position défensive : « Toutefois, ajoute l'ordre n° 14, pendant l'exécution des travaux (préparatoires à l'investissement), de fortes réserves

(1) Nous n'avons pas retrouvé ce télégramme dans les pièces qui nous ont été communiquées.

devront être maintenues sur les organisations défensives effectuées à l'est de Nancy et sur les Hauts-de-Meuse, de façon à garantir en tout état de cause l'inviolabilité des fronts organisés dans ces deux régions. »

Investissement de Metz subordonné au succès de l'offensive de la 2^e armée, et jusque-là et en cas d'insuccès, défense stricte du front Toul-Verdun, telle était, en définitive, la mission de l'armée de Lorraine.

Pour cette mission, le général Maunoury disposait du 3^e groupe de divisions de réserve, (54^e, 55^e, 56^e,) primitivement affecté à la 3^e armée, de la 67^e division de réserve, qui venait d'arriver à Verdun, des places de Toul et de Verdun, sur lesquelles le général Maunoury aura les droits d'un commandant d'armée ; c'était, en somme, toute la subdivision d'armée Paul Durand qui se trouvait totalement détachée de la 3^e armée, et un *nota* spécial précisait cette situation : « L'ordre particulier n^o 11 en date du 16 août (constitutif de la subdivision d'armée Paul Durand et le laissant sous le commandement du général Ruffey) est annulé, et la 3^e armée n'aura plus à s'occuper des éléments ci-dessus que pour assurer par son directeur des Etapes et Services les ravitaillements et évacuations. »

La subdivision d'armée Paul Durand disparaissait ; elle avait duré 48 heures, et le général Paul Durand passait du commandement du général Ruffey sous le commandement du général Maunoury.

Le général Maunoury disposait encore des 65^e et 75^e divisions de réserve, qui devaient débarquer du 21 au 23 août dans la région Sorcy-Void, — et « ultérieurement » (c'est-à-dire dans le cas d'un succès de la 2^e armée) du 2^e groupe de divisions de réserve, rattaché à cette armée, ainsi que des 64^e et 74^e divisions de réserve, qui devaient également débarquer du 21 au 23 août dans la région Lunéville, Bayon, Dombasle.

Le 19 août, l'armée de Lorraine était donc constituée sur le papier. Sa constitution même était assez compliquée ; appelée à

faire liaison entre la 3^e et la 2^e armée, il était, semble-t-il, indispensable que l'un et l'autre des commandants de ces armées fussent exactement et sur l'heure mis au courant de cette formation, et principalement le commandant de la 3^e armée, puisqu'on lui retirait une partie de son armée et qu'il y avait une délimitation de commandement très délicate à établir.

Le général Ruffey a pourtant déclaré avec force devant la Commission de Briey que jamais il n'a connu la constitution de cette armée de Lorraine, et il a fait grief au général Maunoury, présent, affirma-t-il, à Verdun au lendemain de la date de constitution de ladite armée de Lorraine, soit le 20 août, de lui en avoir caché l'existence et la mission et de l'avoir, avec la connivence du général Paul Durand, tenu dans l'ignorance du détachement de cette subdivision Paul Durand qu'il considérait comme sa réserve générale et dont il avait disposé d'éléments pour son ordre de bataille du 22 (1).

(1) Le général Ruffey s'est exprimé ainsi devant la Commission, « La subdivision d'armée Paul Durand devient, quand ? je l'ignore: armée de Lorraine sous les ordres du général Maunoury. Je n'en suis pas avisé officiellement par le général Joffre : le général Paul Durand oublie de me rendre compte, même verbalement, de sa mutation. Le général Maunoury, dont le quartier général est à Verdun, comme le mien, et qui est arrivé dans cette ville, le 19 août, me fait visite avec le général Paul Durand dans l'après-midi, et j'apprends qu'il a remplacé le général Paul Durand dont la subdivision d'armée est devenue, en changeant de chef, l'armée de Lorraine, mais ils se gardent bien par ordre probablement, de me dire que cette armée de Lorraine n'est plus sous mon commandement supérieur, qu'elle est devenue indépendante et que son chef a déjà l'ordre formel de ne pas me soutenir. Je les invite à déjeuner avec moi le lendemain matin... Le 20, avant, pendant et après déjeuner, nous causons amicalement et notre conversation roule sur la guerre, les projets de l'ennemi et les miens que connaissait très bien au moins le général Paul Durand depuis le 12 (?). Il savait que les 5^e, 55^e et 56^e D. R. devaient venir former réserve générale derrière ma droite avec la 40^e division (Hache) et la division de cavalerie les couvrant du côté de Metz pour envelopper la gauche ennemie, tandis que les autres divisions de réserve et celle de Verdun, avec de l'artillerie lourde provenant de cette place, se

Contrairement au général Ruffey, le général Maunoury ⁽¹⁾ a affirmé que c'est le 19, au matin, en arrivant à Nantes, en tournée d'inspection, que lui fut remis un télégramme ministériel lui enjoignant de se rendre à la frontière : « Je suis certain de la date », a-t-il dit, et l'on a vu, en effet, que c'est le 19 août, à 10 heures, que le général Belin téléphona au général Ebener pour mander le général Maunoury.

Le général Maunoury ajoute qu'il partit immédiatement en automobile, il arriva à Paris dans la soirée, et se rendit sur-le-champ au ministère de la Guerre, où le ministre, M. Messimy, lui donna rendez-vous pour le lendemain — « c'était le 20, j'en suis sûr », a-t-il ajouté ⁽²⁾ — et qu'il partit le 21 à 4 h. 30 du matin pour gagner Verdun, mais en passant par Vitry — siège du G. Q. G. — où il arriva à 10 ou 11 heures et où il passa une partie de l'après-midi. Le général Joffre l'avisa qu'il avait à

tiendraient prêts à annihiler tout ce qui sortirait de Metz pour attaquer à revers ma réserve générale. Je lui avais même dit, le 18, qu'une partie de ma réserve générale, 55^e D. R. et une partie de ma cavalerie auraient pour mission de les aider en plaçant les adversaires dans une tenaille. Je ne pensais pas qu'à ce moment le général Maunoury était aussi bien informé que lui sur mes projets et qu'il avait reçu le 19 au soir l'ordre d'opérations de la 3^e armée. Ni le général Paul Durand, ni le commandant de l'armée de Lorraine ne font d'objections et ils me laissent supposer que l'armée de Lorraine reste placée sous ma direction supérieure... »

⁽¹⁾ Le général Paul Durand étant mort depuis, son témoignage, qui eût été décisif, a fait défaut.

⁽²⁾ Cette affirmation du général Maunoury a été confirmée par le général Messimy, dans cette lettre que, le 12 août 1919, il m'adressait :

« Il m'est, vous le comprendrez, absolument impossible de me souvenir, à cinq ans de distance, si c'est le 19 ou le 20 août que le général Maunoury a déjeuné chez moi. Mais, par contre, j'ai le souvenir très précis qu'il a, vers cette date, eu avec moi dans la matinée, un long entretien, suivi du déjeuner en question. Si, comme il vous est facile de le vérifier, l'ordre de se rendre à l'armée de Lorraine est du 19, il est bien évident que c'est le 20 qu'il a séjourné à Paris. »

On vient de voir que l'ordre constitutif de l'armée de Lorraine est du 19.

commander une armée et que « cette armée devait tout d'abord garantir contre une sortie de la garnison de Metz les troupes qui se trouvaient là, c'est-à-dire la droite de la 3^e armée. »

Aux questions qui lui furent posées, le général Maunoury a déclaré qu'il croyait pouvoir déclarer qu'on ne lui avait rien dit de l'attaque en cours de la 2^e armée sur Morhange, non plus que du mouvement offensif de la 3^e armée. — « Je n'ai pas su ce que l'armée du général de Castelnau avait à faire et j'ai su seulement par le général Ruffey ce qui se passait le 22. »

Ainsi, s'intercalant entre deux armées, le général Maunoury était tenu dans l'ignorance des missions assignées à l'une et à l'autre !

Le général Maunoury affirme qu'il n'arriva à Verdun que le « 21 tard » et qu'il ne vit le général Ruffey à son quartier général que le 22 pour la première fois.

Le général Ruffey a maintenu avec force son affirmation.

Cette opposition de témoignages de deux chefs éminents a profondément ému ceux devant qui elle se produisit. La sincérité des deux témoins était évidente et la vivacité même que l'un apportait était la marque de la bonne foi.

Il était clair qu'il y avait assurément un malentendu, dont l'explication devait être cherchée dans les conditions extraordinaires où fut constituée l'armée de Lorraine et dans l'obscurité qui si longtemps fut faite sur son rôle.

Je me suis donné la tâche de reconnaître les raisons de ce malentendu ; voici l'explication que je m'en suis faite.

Le général Ruffey affirme qu'il ne fut jamais officiellement averti de la création de l'armée de Lorraine. L'examen des divers dossiers d'entrées et de sorties de la 3^e armée pendant la période d'août 1914 corrobore cette affirmation de son ancien commandant.

Bien que, sur la minute de l'ordre particulier n^o 14 une note marginale indique que le document fut envoyé au général Mau-

noury, à l'armée de Nancy, à l'armée de Verdun ⁽¹⁾, au général Paul Durand, aux gouverneurs de Toul et de Verdun, etc., on ne trouve aucune trace de cet ordre dans les dossiers d'entrées de la 3^e armée, alors qu'on le retrouve dans le registre d'entrées de la 2^e armée, dans le journal de marche du 3^e groupe de divisions de réserve du général Paul Durand ⁽²⁾.

Il semble bien que sur ce point l'affirmation du général Ruffey soit vérifiée, qu'il ne fut pas avisé officiellement de cette création de l'armée de Lorraine, qui détachait pourtant de son commandement le groupe des divisions de réserve, à moins que l'ordre envoyé par le G. Q. G. à l'état-major de la 3^e armée n'ait pas été remis à son destinataire.

Le général Ruffey, justement surpris et irrité d'une telle négligence et qui eut les conséquences qu'on verra, a fait grief aux généraux Paul Durand et Maunoury de lui avoir pendant deux jours dissimulé et l'ordre et la mission qui leur étaient assignés.

Assurément le général Ruffey a dû repérer ses souvenirs d'après la date du 19 août que porte l'ordre particulier n^o 14 constitutif de l'armée de Lorraine, mais, et c'est là le point capital et l'explication vraisemblable du malentendu, L'ENVOI DE CET ORDRE SUBIT UN RETARD DE 48 HEURES.

Si l'on se reporte, en effet, au numéro de sortie de cet ordre par le 3^e bureau du G. Q. G. : n^o 1603, on remarque que ce numéro vise non les pièces sorties le 19 août, mais celles du 21 août, après 10 heures. Or, le général Maunoury a affirmé qu'il était arrivé au G. Q. G. le 21 août, entre 10 heures et 11 heures ; on

(1) La 3^e armée avait pour le commandement le nom d'armée de Verdun, la 2^e celui d'armée de Nancy.

(2) De même une circulaire que le général Joffre avait prise et adressée à la suite d'observations tactiques du général Ruffey sur le combat de Mangiennes, fut envoyée par le G. Q. G. à toutes les armées, sauf à la 3^e, et le général Ruffey a pu dire, dans sa déposition, que le G. Q. G. n'en avait tenu aucun compte dans son rapport pour cette raison que son armée avait été la seule à ne pas recevoir l'instruction qui l'avait sanctionné.

aurait ainsi l'explication du retard dans l'envoi : assurément, pour le lancer, on attendit la présence et l'acceptation du général Maunoury.

Cela, toutefois, n'explique pas cette négligence singulière que le G. Q. G., ayant décidé le 19 août de constituer cette armée de Lorraine, prélevée pour partie sur la 3^e armée, n'ait pas sur-le-champ avisé le commandant de cette armée, alors précisément qu'il lui envoyait un ordre d'offensive et qu'il ne pouvait ignorer que celui-ci, dans son ordre de bataille, faisait état de deux de ces divisions qu'il lui retirait.

Quoi qu'il en soit, autant qu'une certitude, d'après les pièces mises à ma disposition, peut être acquise, il apparaît que l'ordre constitutif de l'armée de Lorraine, établi le 19 août, ne fut envoyé que le 21 août après 10 heures.

Le registre de la 2^e armée au surplus précise l'heure à laquelle cette pièce fut reçue par les unités destinataires ; cet ordre particulier n^o 14, portant la date du 19 août, a le timbre de réception du 21 août, 22 heures (1).

De même, le journal d'opérations du commandement du 3^e groupe de divisions de réserve mentionne seulement à la date du 22 août la constitution de l'armée de Lorraine sous le commandement du général Maunoury — et de fait, tous les ordres du 20 et du 21 août aux éléments de réserve mis, à la date du 19 août, sous le commandement du général Maunoury sont, d'après les minutes mêmes enregistrées aux entrées de la 3^e armée, donnés par le général Paul Durand au titre de commandant de la subdivision d'armée ; le dernier de ces ordres est du 21 août

(1) 2^e Armée, 3^e Bureau, n^o 1825, page folio 40.

Remarquons que ce 21 août à 22 heures, la 2^e armée était, après l'échec de Morhange du 21 août, en mouvement de repli sur le Grand-Couronné ; le général de Castelnau menait à ce moment l'opération la plus délicate. Mais on ne s'explique pas que son état-major n'ait pas compris l'importance de la constitution de cette armée qui se reliait à l'aile gauche de la 2^e armée et ne l'en ait pas averti.

20 h. 45 et vise les opérations pour le 22 août des 54^e, 67^e, 72^e, 56^e et 55^e divisions de réserve.

Il apparaît donc nettement, d'après les pièces mises à notre disposition, que ce ne fut au plus tôt que le 21 août dans la nuit (1) que l'ordre constitutif de l'armée de Lorraine, en date du 19, parvint aux unités intéressées : je constate le fait, je ne l'apprécie pas. ...

Or, le 21 août, la 3^e armée avait commencé sa marche offensive ; le général Ruffey avait quitté son quartier général de Verdun, avec son état-major, pour prendre à Marville son poste de commandement, en vue de la grande bataille qui devait s'engager le 22, aux premières heures du jour.

L'ordre particulier n^o 14, s'il fut remis à la 3^e armée, ne serait donc parvenu qu'en pleine bataille, alors que les dispositions de combat étaient prises... Jusqu'à preuve contraire, l'affirmation du général Ruffey qu'il n'a jamais été avisé officiellement de la création de l'armée de Lorraine, semble vérifiée.

(1) Le départ de la pièce dut se faire vraisemblablement le 21 août, vers onze heures. D'après les informations personnelles que j'ai recueillies, le retard si considérable apporté à sa transmission, peut s'expliquer du fait qu'au début de la guerre, dans les états-majors et même au Grand Quartier général, les agents de liaison étaient en nombre très insuffisant et que les moyens de communications laissaient fort à désirer : il n'était pas exceptionnel qu'une communication officielle, comme celle-là — suivant la filière administrative — mît vingt-quatre heures pour atteindre son destinataire.

